Nations Unies S/2010/399

Conseil de sécurité

Distr. générale
26 juillet 2010
Français
Original : anglais

Lettre datée du 20 juillet 2010, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente du Gabon auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint un rapport sur les travaux effectués par le Conseil de sécurité durant le mois de mars 2010 sous la présidence du Gabon (voir annexe), établi sous la responsabilité de l'Ambassadeur Issoze Ngondet à l'issue de consultations avec les autres membres du Conseil.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent adjoint
(*Signé*) Alfred **Moungara Moussotsi**

10-46392 (F) 030810 110810

Merci de recycler

Annexe à la lettre datée du 20 juillet 2010 adressée au Président du Conseil de sécurité par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente du Gabon auprès de l'Organisation des Nations Unies

Récapitulatif des travaux effectués par le Conseil de sécurité sous la présidence du Gabon (mars 2010)

Sous la présidence du Gabon en mars 2010, le Conseil de sécurité a examiné des questions internationales et régionales et une question thématique. Il a tenu 22 séances officielles, une réunion informelle le 22 mars, sur l'avenir de la Mission des Nations Unies en République centrafricaine et au Tchad (MINURCAT), et une séance privée avec les pays qui fournissent des contingents à cette mission.

Le Conseil a adopté cinq résolutions (sur l'Afghanistan, la Somalie, la MINURCAT, l'élection de juges de la Cour internationale de Justice et le Tribunal international pour l'ex-Yougoslavie) et une déclaration du Président (à l'issue du débat thématique du 19 mars) et a publié des déclarations à la presse (sur la Guinée-Bissau et la Côte d'Ivoire).

I. Questions régionales

A. Afrique

République démocratique du Congo

Le Conseil a examiné, les 5 et 18 mars, la situation en République démocratique du Congo et plus particulièrement l'avenir de la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC).

Le Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, Alain Le Roy, a informé le Conseil de la décision des autorités congolaises de voir la MONUC commencer son « désengagement progressif » à partir de fin juin 2010 jusqu'en 2011. Face à cette situation, le Conseil dépêchera une mission dans ce pays afin d'engager des consultations avec les autorités congolaises sur la question.

Guinée-Bissau

Le Conseil a examiné, le 5 mars, le rapport du Secrétaire général sur l'évolution de la situation en Guinée-Bissau et les activités du Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix dans ce pays (BINUGBIS) (S/2010/106), présenté par M. Joseph Mutaboba, Représentant spécial du Secrétaire général et Chef du BINUGBIS.

Au cours de cette séance, le Représentant permanent de la Guinée-Bissau, Alfredo L. Cabral, et la Présidente de la Formation Guinée-Bissau de la Commission de la consolidation de la paix, Maria Luiza R. Viotti, ont également pris la parole.

Le Conseil a pris acte de l'évolution politique et sociale au cours des derniers mois et s'est félicité des réformes budgétaires et administratives engagées par le

Gouvernement. Le Conseil a encouragé le Gouvernement bissau-guinéen à renforcer sa lutte contre le trafic de drogues. Enfin, il a invité la communauté internationale, notamment les États de la sous-région, à poursuivre leur soutien aux efforts du Gouvernement bissau-guinéen.

À l'issue de consultations, les membres du Conseil ont publié une déclaration à la presse dans laquelle ils se sont félicités des progrès enregistrés par le Gouvernement bissau-guinéen dans la mise en œuvre de son programme de stabilisation et de réforme ainsi que du lancement par l'Assemblée nationale d'un processus de réconciliation et de dialogue. Ils ont souligné combien il importait que le Président, le Gouvernement, les dirigeants politiques, les forces armées et le peuple bissau-guinéens continuent d'assumer la responsabilité qui leur incombe d'œuvrer en faveur de la réconciliation nationale, de maintenir la stabilité et l'ordre constitutionnel et de respecter l'état de droit.

Les membres du Conseil ont également réaffirmé que la réforme du secteur de la sécurité demeurait indispensable pour la paix et le développement en Guinée-Bissau et, tout en soutenant les efforts entrepris notamment par l'ONU, l'Union africaine, la Communauté des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et l'Union européenne, ont souligné que le BINUGBIS devait, en collaboration avec tous les partenaires compétents, continuer de coordonner l'aide internationale dans ce domaine.

Enfin, les membres du Conseil se sont félicités de l'engagement constant de la Commission de la consolidation de la paix et l'ont invitée à aider le Gouvernement bissau-guinéen à mobiliser l'appui et les ressources nécessaires pour consolider la paix et la sécurité et à promouvoir le développement durable conformément aux priorités nationales définies dans le cadre stratégique pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau.

Tchad/République centrafricaine

Le Conseil a examiné, les 5, 12 et 22 mars, l'avenir de la Mission des Nations Unies en République centrafricaine et au Tchad (MINURCAT), le Gouvernement tchadien ayant indiqué qu'il préférait ne pas voir renouveler le mandat de la Mission.

Le 12 mars, le Conseil a adopté la résolution 1913 (2010), portant prorogation du mandat de la MINURCAT au 15 mai 2010 afin de permettre la poursuite des discussions entre l'ONU et le Gouvernement tchadien. Le Conseil a estimé avec préoccupation que le retrait de la MINURCAT était prématuré et qu'il pourrait aggraver la situation sécuritaire des refugiés et des personnes déplacées et rendre plus difficile l'action humanitaire.

Libéria

Le Conseil a examiné, le 10 mars, la situation au Libéria et a notamment entendu un exposé de la Représentante spéciale du Secrétaire général, Ellen Margrethe Loj.

Le Conseil a salué l'évolution du processus de réconciliation nationale et a encouragé les autorités libériennes à poursuivre les réformes économiques. Le Conseil s'est par ailleurs félicité de l'assistance que la Mission des Nations Unies au Libéria (MINUL) apportait au Gouvernement en vue de préparer le processus

électoral et de renforcer la sécurité. Enfin, le Conseil a pris note du souhait exprimé par le Gouvernement de voir, d'une part, la MINUL réduire progressivement sa présence d'ici à 2011 et, d'autre part, le Libéria être élu membre de la Commission de la consolidation de la paix.

Soudan

Le 11 mars, le Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix a présenté au Conseil un exposé sur la situation au Soudan à la veille des élections nationales prévues du 11 au 13 avril 2010.

En dépit des progrès survenus les dernières semaines, en particulier en ce qui concerne l'inscription sur les listes électorales, la situation en matière de sécurité n'en demeurait pas moins précaire et de nombreux problèmes subsistaient, notamment :

- L'inscription sur les listes électorales des personnes déplacées (environ 2,5 millions) se trouvant dans des camps. Seulement 10 % d'entres elles y étaient inscrites.
- Le boycott du processus électoral par certains groupes rebelles.
- L'abrogation de certaines lois nationales, notamment les lois sur l'état d'urgence, la presse ou la sécurité nationale, qui constituent des entraves au plein exercice des libertés publiques et à la réalisation d'activités au titre de la campagne.

Le Conseil, tout en soutenant l'application intégrale des divers accords de paix au Darfour, notamment l'Accord général signé à Doha le 23 février 2010, entre le Gouvernement et le Mouvement pour la justice et l'équité, a réaffirmé son ferme appui au Médiateur conjoint ONU/Union Africaine, Djibril Bassolé.

Somalie

Le Président du Comité créé par les résolutions 751 (1992) et 1907 (2009) concernant la Somalie et l'Érythrée et Représentant permanent du Mexique, Claude Heller, a présenté son exposé couvrant la période de 120 jours aux membres du Conseil lors de consultations le 16 mars. Il a mentionné le rapport au Comité du Groupe de contrôle sur la Somalie, qui avait fait état d'un certain nombre d'irrégularités, concernant notamment le détournement de l'aide alimentaire.

Le 19 mars, le Conseil a adopté la résolution 1916 (2010), par laquelle il a prorogé le mandat du Groupe de contrôle visé au paragraphe 3 de la résolution 1558 (2004), et prié le Secrétaire général de prendre le plus rapidement possible les mesures nécessaires sur le plan administratif pour reconstituer le Groupe pour une période de 12 mois.

Côte d'Ivoire

Réuni le 17 mars, le Conseil a examiné la situation en Côte d'Ivoire. Le Représentant spécial du Secrétaire général, Choi Young-Jin, et le Représentant permanent de la Côte d'Ivoire, Ilahiri A. Djédjé, ont présenté des exposés sur la situation politique dans ce pays.

Dans son exposé, le Représentant spécial a indiqué que l'impasse politique en Côte d'Ivoire, née au début de janvier 2010 de malentendus au sujet de la liste électorale, avait retardé la préparation des élections. Il a déploré ce retard, d'autant que la liste établie en novembre 2009 avait été jugée fiable.

L'Ambassadeur Djédjé a déclaré que la crise survenue en février avait été provoquée par le fait que le Président de la Commission électorale indépendante avait frauduleusement inscrit plus de 429 000 personnes sur les listes. Il fallait s'attacher en priorité à établir une liste électorale fiable afin d'organiser des élections transparentes et crédibles.

Le Conseil s'est dit préoccupé par la crise politique et sociale survenue le 12 février 2010, suite à la dissolution par le Président Gbagbo du Gouvernement et de la Commission électorale indépendante. Le Conseil a également exprimé son inquiétude face aux reports répétés des élections. Il a invité le Gouvernement ivoirien à fixer une date précise pour la tenue de ces élections.

À l'issue de consultations, les membres du Conseil ont publié une déclaration à la presse dans laquelle ils se sont inquiétés des retards que ne cessait d'accuser le processus électoral depuis janvier 2010. Ils ont exhorté les acteurs ivoiriens à relancer le processus sans délai et à le poursuivre dans le cadre de l'Accord politique de Ouagadougou et des précédents accords de paix entérinés par le Conseil de sécurité.

Sierra Leone

À une séance du Conseil, le 22 mars, le rapport du Secrétaire général sur le Bureau intégré pour la consolidation de la paix en Sierra Leone (S/2010/135) a été présenté par son Représentant exécutif, Michael von der Schulenburg. Son intervention a porté sur le chômage des jeunes, le trafic illicite des stupéfiants, la corruption et les élections présidentielles, législatives et locales de 2012.

Le Conseil s'est félicité des mesures prises par le Gouvernement, avec l'assistance des partenaires internationaux, pour réduire le chômage des jeunes et lutter contre le trafic illicite des stupéfiants, la criminalité transfrontalière, la pêche illégale et la piraterie. Il a enfin évoqué l'organisation des élections présidentielles, législatives et locales de 2012, en soulignant la nécessité d'un dialogue préalable entre les différentes parties.

B. Asie

Iran (République islamique d')

Le 4 mars, le Conseil a entendu un exposé présenté par le Représentant permanent du Japon, en sa qualité de Président du Comité créé par la résolution 1737 (2006) sur l'application des sanctions contre la République islamique d'Iran. Il a rendu compte au Conseil d'une information que le Comité avait reçue d'un État Membre de l'ONU concernant la fourniture de matériel destiné à la centrale nucléaire de Bushehr (République islamique d'Iran) et le déblocage de fonds pour effectuer des paiements au titre de contrats conclus entre la République islamique d'Iran et un État tiers.

À l'issue de l'exposé, certains membres du Conseil ont condamné ces violations et invité la République islamique d'Iran à respecter les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et à renforcer sa coopération avec l'Agence internationale de l'énergie atomique afin de lever les doutes qui pèsent sur l'objectif de son programme nucléaire.

Afghanistan

Le 18 mars, le Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, Alain Le Roy, a présenté au Conseil le rapport du Secrétaire général sur la situation en Afghanistan (S/2010/127).

Le Secrétaire général adjoint a indiqué que le consensus qui s'était dégagé un an auparavant quant à la nécessité de transformer les relations entre l'Afghanistan et ses partenaires internationaux en transférant les responsabilités aux Afghans, la communauté internationale jouant un rôle d'appui, avait clairement émergé à l'issue de la Conférence de Londres sur l'Afghanistan. Il espérait que la communauté internationale prendrait des mesures concrètes pour permettre aux Afghans de prendre en mains la destinée de leur pays. S'agissant des élections parlementaires qui devaient se tenir en Afghanistan en septembre, le Secrétaire général adjoint a indiqué qu'elles pourraient constituer une autre étape décisive qui ferait ressortir l'importance que revêt l'impératif constitutionnel pour l'avenir de l'Afghanistan. S'agissant de l'économie, il a indiqué qu'il fallait coordonner l'aide fournie.

Le Conseil s'est félicité du consensus qui avait émergé à l'issue de la Conférence de Londres du 28 janvier 2010. Il a pris note de la décision prise à la Conférence d'entamer un nouveau chapitre dans le partenariat entre le Gouvernement afghan et la communauté internationale afin d'accroître la responsabilité des Afghans dans la gestion de leur sécurité et de leur développement.

Le 22 mars, le Conseil a prorogé, par sa résolution 1917 (2010), le mandat de la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan jusqu'au 23 mars 2011.

Situation au Myanmar

Le 23 mars, le Conseil a tenu des consultations sur la situation politique au Myanmar.

À cette occasion, le Directeur de cabinet du Secrétaire général, Vijay Nambiar, en sa qualité de Représentant spécial par intérim du Secrétaire général au Myanmar, a rendu compte au Conseil des faits marquants survenus récemment dans le pays.

Moyen-Orient

Situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne

Le 24 mars, le Conseil a entendu un exposé du Secrétaire général sur la situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne.

Dans son exposé, le Secrétaire général a informé le Conseil de la réunion du Quatuor tenue le 19 mars à Moscou et de la visite qu'il a effectuée au Moyen-Orient et en particulier de la déclaration publiée par le Quatuor sur les points suivants : la nécessité de tenir des pourparlers indirects; le gel par Israël de toute activité de colonisation; le respect par les Palestiniens des obligations en matière de sécurité; la

levée du bouclage de la bande de Gaza; et son ferme soutien au programme de l'Autorité palestinienne visant à l'édification d'un État palestinien.

Les membres du Conseil se sont félicités des efforts diplomatiques déployés par le Secrétaire général et le Quatuor en vue de relancer le processus de paix israélo-palestinien. Ils se sont déclarés préoccupés par la persistance de l'impasse et des tensions entre Israël et la Palestine et ont demandé à Israël de geler toute activité de colonisation, estimant qu'elle constituait un obstacle à la reprise des pourparlers de paix.

Les membres du Conseil ont demandé de nouveau aux deux parties d'honorer leur engagement et de s'acquitter de leurs obligations conformément aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et à la Feuille de route et les a invités à tout mettre en œuvre pour reprendre les négociations de paix dans les meilleurs délais.

Liban

Le 12 mars, le Coordonnateur spécial du Secrétaire général pour le Liban, Michael Williams, a présenté au Conseil un exposé sur l'application de la résolution 1701 (2006) lors de consultations plénières. Le Directeur de la Division Asie et Moyen-Orient du Département des opérations de maintien de la paix, Wolfgang Weisbrod-Weber, a aussi présenté un exposé sur le rôle de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL). Les membres du Conseil ont exprimé leur ferme appui au rôle important que continue de jouer la FINUL en contribuant à l'instauration de la paix et de la stabilité dans le sud du Liban; ils se sont déclarés préoccupés par les violations de la résolution et ont jugé que toutes les parties devaient s'acquitter de leurs obligations au titre de la résolution.

II. Questions thématiques

Impact du trafic illicite des armes légères et de petit calibre sur la paix et la sécurité en Afrique centrale

Le 19 mars, le Conseil a tenu un débat public sur l'impact du trafic illicite des armes légères et de petit calibre sur la paix et la sécurité en Afrique centrale.

L'objectif de ce débat était de prendre en compte l'évolution de la question du trafic illicite des armes légères dans le monde et singulièrement dans la sous-région de l'Afrique centrale, et de réfléchir sur les mesures novatrices à l'effet de mieux combattre et d'éliminer ce phénomène.

À l'issue du débat, le Conseil a adopté une déclaration du Président (S/PRST/2010/6), dans laquelle il a rappelé les conséquences humanitaires, économiques et sociales de la fabrication, du transfert et de la circulation illicites des armes légères et de petit calibre sur la sécurité des populations, la persistance des conflits, la recrudescence de la violence sexiste et le recrutement des enfants soldats. Le trafic illicite d'armes légères constitue une grave menace contre la paix, la stabilité et le développement durable. Dans la déclaration, le Conseil a également reconnu aux États le droit d'assurer leur défense et leur sécurité et souligne l'importance vitale que revêtent la réglementation et le contrôle efficaces du commerce transparent des armes légères pour la prévention de leur détournement et de leur réexportation illicite. Enfin, le Conseil a souligné l'importance de la quatrième Réunion biennale des États chargée d'examiner l'application du

Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects, qui se tiendra au Mexique en juin 2010.

Une quarantaine d'intervenants a pris part à ce débat, notamment la Vice-Secrétaire générale de l'ONU, Asha-Rose Migiro, le Secrétaire général de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale, Louis Sylvain-Goma, et le Directeur exécutif de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, Antonio Maria Costa.

Élection de juges

Date de l'élection à un siège devenu vacant à la Cour internationale de Justice

À sa séance du 18 mars, le Conseil a adopté la résolution 1914 (2010), dans laquelle il a décidé que l'élection pour pourvoir le siège devenu vacant en raison de la démission du juge Shi Jiuyong aura lieu le 29 juin 2010 à une séance du Conseil de sécurité et à une séance de l'Assemblée générale, à sa soixante-quatrième session.

Tribunal international chargé de juger les personnes accusées de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991

Le 18 mars, le Conseil a adopté la résolution 1915 (2010), dans laquelle il a autorisé que le nombre total de juges *ad litem* soit temporairement porté à 13 et décidé que ce nombre soit ramené à un maximum de 12 d'ici au 30 juin 2010, ou à la date de l'achèvement du procès *Popović* si elle est antérieure.